

## Appel urgent août 2024

### Israël – Sde Teiman: l'horreur du «Guantanamo israélien»

**Arrestations arbitraires, privations du statut de prisonnier de guerre, tortures systématiques: les révélations de la presse et de la société civile sur les conditions de détention dans la prison de Sde Teiman, surnommée le «Guantanamo israélien», sont particulièrement choquantes. Les centres de torture ne doivent plus exister. Signez maintenant notre appel urgent pour améliorer les conditions des détenus à Sde Teiman!**

La prison de Sde Teiman, en Israël, est une ancienne base militaire transformée en centre de détention pour les Palestiniens. Située à 29 kilomètres de Gaza, elle permet, grâce à une loi de 2002, de détenir des individus sans mandat ni statut de prisonnier de guerre, sous l'appellation de «combattants illégaux». Ce statut prive les détenus de la protection conférée par les Conventions de Genève. Il permet de détenir jusqu'à 45 jours tout individu suspecté de prendre part au conflit entre Israël et le Hamas, sans distinction entre les civils et les belligérants.

Des reportages accablants de la presse et de la société civile font état de tortures systématiques à Sde Teiman. Les détenus, souvent en sous-vêtements et les yeux bandés, seraient menottés 24 heures sur 24, privés de nourriture ainsi que de sommeil, et soumis à des positions de stress. Ils subiraient également des violences physiques et psychologiques graves, incluant des passages à tabac, des simulacres de noyade, des menaces de mort, des électrochocs et des viols.

Les conditions dans le centre médical de Sde Teiman seraient tout aussi dramatiques. Les détenus y seraient menottés et contraints de porter des couches. D'anciens prisonniers affirment avoir perdu définitivement l'usage de leurs membres à cause d'entraves trop serrées. Des témoins parlent d'amputations réalisées sans anesthésie.

Enfin, plusieurs rapports font état de nombreux décès dans ce centre de détention. Il s'agirait parfois de décès liés à l'absence de traitements adéquats, parfois résultant d'exécutions extrajudiciaires.

Malgré ces allégations particulièrement préoccupantes, Israël n'autorise toujours pas la Croix-Rouge à visiter Sde Teiman, ni les autres centres de détention accueillant des détenus palestiniens. Le gouvernement a interdit les inspections suite au refus du Hamas de permettre à la Croix-Rouge d'accéder aux otages détenus à Gaza après l'attaque du 7 octobre 2023.

Profondément indignées par la gravité de ces révélations, plusieurs ONG israéliennes ont demandé à la Cour suprême de fermer le centre de Sde Teiman. Le 5 juin 2024, le gouvernement israélien a accédé à cette requête, mais le transfert des prisonniers subit de nombreux retards. Il ne garantit pas non plus que les détenus soient mieux traités ailleurs. La Cour suprême israélienne devrait prochainement évaluer la possibilité pour la Croix-Rouge de visiter les centres de détention pour les Palestiniens en Israël. De leur côté, les Forces de défense israéliennes affirment avoir déjà ouvert des enquêtes sur pas moins de 36 cas de décès ainsi que sur plusieurs actes de torture commis dans le centre de Sde Teiman.

**Dans la lettre d'intervention**, nous demandons notamment au ministre de la Sécurité nationale israélien de faciliter la libération de tous les prisonniers palestiniens détenus arbitrairement dans le pays; de cesser immédiatement tout acte de torture; de plaider l'abrogation de la loi sur les combattants illégaux de 2002 ainsi que de son amendement de 2023; de permettre les visites de la Croix-Rouge; enfin, de coopérer pleinement avec les organismes enquêtant sur les décès, les allégations de torture et les exécutions extrajudiciaires de détenus. Il est également rappelé qu'Israël est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi qu'à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; les deux traités prohibant explicitement la torture et les mauvais traitements.

Délai d'intervention: 15 septembre 2024

Sources: CNN, BBC, The New York Times, The Times of Israel, Haaretz, + 972, France Info, Le Monde



**Lettre au ministre de la Sécurité nationale en Israël**

Minister Itamar Ben-Gvir

Knesset

Kiryat Ben Gurion

Jerusalem

9195016 Israel

**Email:** [ibengvir@knesset.gov.il](mailto:ibengvir@knesset.gov.il)

**Port:** 2.50 CHF

**Copie à l'ambassadrice d'Israël en Suisse et au Liechtenstein**

S.E. Ifat Reshef

Botschafterin von Israel

Botschaft des Staates Israel

Alpenstrasse 32

3000 Bern 6

**Email:** [ambassador-sec@bern.mfa.gov.il](mailto:ambassador-sec@bern.mfa.gov.il)

**Port:** 1.00 CHF (courrier B)